



**PROCES VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre, à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le 29 septembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Etaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Pauline BILLAUDEL, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN (pouvoir à Philippe GEVREY jusqu'à 20h30), Jane-Marie HERMANN (pouvoir à Paola PILICHIEWICZ jusqu'à 21h20), Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, **Adjoint au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE (pouvoir à Arnaud BROSSET jusqu'à 21h20), Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Bertrand SCHNEIDER, Aélyls CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Patrice OSOROVITZ, Cécile CHOPARD, Emmanuelle CERVEAU, Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE, **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Vincent GUILLON a donné pouvoir à Pauline BILLAUDEL
Louis LE PIVAIN a donné pouvoir Philippe GEVREY jusqu'à 20h30
Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à Paola PILICHIEWICZ jusqu'à 21h20
Patrick OMHOVERE a donné pouvoir à Arnaud BROSSET jusqu'à 21h20
Isabelle COQUELLE RICQ a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS
Gwenola TESTON a donné pouvoir à Valérie LE DASTUMER
Antoine BRELIER – MURRY a donné pouvoir à Jean BERNICOT
Christine PACHOT a donné pouvoir à Cécile CHOPARD

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

DESIGNE comme secrétaire de séance : Jean BERNICOT

Mr LEBRUN : « Mesdames, Messieurs, il est 20 heures. Je vous propose de démarrer cette séance par l'appel. Vous avez sur vos tables un petit paquet contenant une gourde. Les bouteilles Cristalline que vous avez sur votre table n'y seront plus la prochaine fois. Je vous invite à revenir avec votre gourde offerte par le SEDIF remplie d'eau du robinet qui est pratiquement 200 fois moins chère que de l'eau minérale. Cela fait partie du travail d'information et de sensibilisation que réalise le SEDIF sur la qualité de l'eau potable dans le secteur de l'Île-de-France et de ses communes.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN

Mr LEBRUN : « Nous procédons à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2022. Je n'ai pas eu de remarques jusqu'à présent sur ce procès-verbal. Il est donc approuvé à l'unanimité.

J'ai aussi reçu des questions écrites : une de la part du groupe *Cités*, une de la part du groupe *Viroflay, c'est vous*. Elles seront ainsi, comme il se doit, lues en fin de séance et j'aurai l'occasion d'y répondre bien évidemment. »

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 juin 2022.

1 - INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX ET MODIFICATION DU TABLEAU

Mr LEBRUN : « La première délibération concerne l'installation de deux nouveaux Conseillers Municipaux en remplacement de deux élus ayant démissionné ces dernières semaines.

Jean GUILBERT a été, en son temps, maire adjoint aux Finances à Viroflay. Je le remercie de bien vouloir remplacer Antoine BEIS parti vers de nouvelles aventures en vallée de Chamonix.

J'ai également reçu la démission de Cédric PERRIER de la liste *Viroflay, c'est vous*. Il est donc remplacé par Mme Emmanuelle CERVEAU.

Cette délibération acte l'installation de ces deux Conseillers Municipaux. Elle propose également le nouvel ordre du tableau du Conseil Municipal que vous trouverez dans les délibérations. Ce tableau est un peu particulier, car il est dans l'ordre des adjoints, des Conseillers Municipaux de la majorité, des Conseillers Municipaux des groupes minoritaires.

L'ordre est ensuite établi par ordre chronologique de naissance ou d'âge. C'est pour cela que certains derniers arrivés sont pratiquement premiers de la liste des Conseillers Municipaux. Il s'agit de la façon de présenter ce tableau du Conseil Municipal.

Souhaitez-vous, l'un ou l'autre, prendre la parole ? »

Mr GUILBERT : « Merci, Monsieur le Maire. Merci de ces paroles de bienvenue. Simplement, j'essaierai de mettre à profit l'expérience que j'ai pu acquérir au cours des précédents mandats pour le travail qui va m'être confié cette fois. »

Mme CERVEAU : « Je voulais m'exprimer au nom de Cédric PERRIER, puisque l'été dernier, Cédric qui est Conseiller Municipal de *Viroflay, c'est vous* a convenu d'interrompre son mandat. Il ne pouvait vraiment pas faire autrement et cette décision, motivée par des raisons personnelles graves, a été partagée avec les élus de *Viroflay, c'est vous* et des membres de la liste. Nous saluons ainsi sa mesure, son implication, le travail accompli.

Nous tenons vraiment à remercier Cédric, ici, et ce soir. »

Mr LEBRUN : « Je l'ai remercié également de son implication au sein de la Ville en lui souhaitant que les choses aillent pour le mieux dans les semaines et les mois à venir.

REMPLACEMENT DE DEUX ELUS DANS LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Mr LEBRUN : « La deuxième délibération concerne le remplacement de ces deux élus dans les Commissions Municipales. J'avais envisagé de faire un remplacement poste pour poste. Je propose ainsi à Emmanuelle CERVEAU d'être membre de la Commission Animation et à Jean GUILBERT d'être membre de la Commission Jeunesse et Sport et Animation dans laquelle se trouve le commerce. Il s'agit d'un sujet qu'il a traité en son temps sur Viroflay.

Ces attributions sont donc faites à l'unanimité. Je vous en remercie.

Ces choses étant faites, le Conseil Municipal étant installé et au complet, j'ajouterai juste une chose. Jean GUILBERT n'était pas le suivant direct sur la liste de « *Union pour Viroflay* », il s'agissait de Mme Clémence ROSTAND. Cependant, Mme ROSTAND a déménagé en province.

et elle a manifesté son souhait de ne pas être conseillère municipale. Jean GUILBERT est donc le nouvel élu pour la liste « *Union pour Viroflay* ».

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le remplacement de deux élus dans les Commissions Municipales.

2 - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES ETEINTES – BUDGET VILLE EXERCICE 2022

Mr SASSIER : « Cette délibération relative aux créances admises en non-valeur porte sur un montant assez modeste de 923,11 euros. Ces créances ayant fait l'objet d'échec de tentatives de recouvrement, il est proposé – compte tenu du faible montant – de les passer en pertes définitives. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur Laurent SASSIER, rapporteur entendu

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances éteintes – Budget Ville Exercice 2022.

3 - FONDS DE CONCOURS DE VERSAILLES GRAND PARC DANS LE CADRE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL

Mr SASSIER : « Cette délibération concerne l'affectation d'un fonds de concours attribué par VGP dans le cadre d'un retour incitatif attribué aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale.

Versailles Grand Parc continue ainsi à accompagner le financement de projets importants dans le développement des communes de l'Agglomération. À ce titre, en début d'année, lors de l'examen du DOB, un certain nombre de projets d'investissement sur lesquels la Ville travaille avaient été présentés par le Conseil Municipal, notamment la réhabilitation du centre de loisirs Dieuleveult. Ce projet, comme vous le savez, est très important pour la Ville. Il intègre une forte composante environnementale par ses orientations techniques actuellement à l'étude. Par exemple, comme cela a été décrit dans le DOB : l'isolation, le remplacement des menuiseries existantes par des nouvelles, plus économes thermiquement, ou encore, une réflexion sur les solutions de chauffage innovantes et économes.

Le budget prévisionnel de cette réhabilitation est de 1 233 588 euros. La Région devrait ainsi cofinancer cette opération à hauteur de 562 500 euros dans le cadre du contrat d'aménagement régional. Sans aide supplémentaire, il resterait 671 888 euros à la charge de la Ville. Le fonds de concours dont nous parlons, attribué par VGP, est de 92 184 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'affecter cette somme aux travaux envisagés sur le centre Dieuleveult afin d'en alléger le coût d'environ 14 % pour la Ville. Le montant résiduel à la charge de la Ville serait ainsi de 568 904 euros, soit environ 46 % de l'enveloppe globale du projet. »

Mme ÉGAL : « La Région finance ainsi 45 % du projet via le contrat d'aménagement régional. Pouvons-nous avoir des précisions sur les conditions de ce contrat ?

VGP va donc contribuer à hauteur de 7,5 % du financement total de la réhabilitation du centre Dieuleveult. Lors d'un rapport précédent, nous avons noté que VGP avait des moyens

d'investissement qui étaient non utilisés. Sur quelle base est évalué ce montant de fonds de concours ? Il serait intéressant de comprendre la mécanique.

D'autre part, la Ville financerait donc 47 % du projet. Pouvons-nous avoir des précisions sur l'avancement du projet ? »

Mr LEBRUN : « S'agissant du mode du calcul de cette subvention, c'est assez simple. Il s'agit du retour incitatif aux communes contributrices à l'évolution des recettes fiscales de Versailles Grand Parc. Ce dispositif est mis en place depuis un certain nombre d'années sur Versailles Grand Parc. Entre le point de départ et le point d'arrivée, nous calculons l'évolution de la fiscalité. Versailles Grand Parc garde 40 % et les 60 % restants sont distribués aux communes sous forme de retour incitatif : soit sous forme de subventions de fonctionnement pour certaines communes ayant des montants relativement faibles, soit sous forme de fonds de concours pour les autres communes. Il s'agit ainsi du retour incitatif généré par Viroflay pour Versailles Grand Parc qui nous est rétrocédé.

S'agissant des conditions posées par la Région, cette dernière demande aux Collectivités de proposer des stages à des étudiants dans le cadre de leurs études et nous le faisons de manière très régulière, dans le domaine technique, de la communication, ou encore des crèches. La Région demande aussi que son nom soit cité dans toutes les actions de communication tournant autour de l'opération financée. Je laisse Pauline BILLAUDEL vous parler de l'avancement. »

Mme BILLAUDEL : « Nous sommes au stade de l'APS (Avant-Projet Sommaire). À l'issue d'une réunion qui aura lieu prochainement avec les architectes, nous devrions passer en Avant-Projet Définitif. Un travail avant l'été avec des jeunes de la Commission des Jeunes a été effectué concernant l'aménagement extérieur.

Si tout va bien, les travaux devraient démarrer en 2023. »

Mme ÉGAL : « Aurons-nous l'occasion d'avoir plus de détails concernant la Commission des Jeunes ? Nous n'avons pas eu l'occasion d'avoir un retour de cette Commission au sein du Conseil depuis qu'elle a été créée. D'après ce que vous nous expliquez, elle participe à la construction de ce projet important représentant un budget élevé. La Région en finance presque la moitié. Ainsi, il serait intéressant de savoir ce qui ressort de leurs demandes. »

Mme BILLAUDEL : « Vous n'avez pas encore eu de bilan de la Commission des Jeunes, car elle est en place depuis moins d'un an. Cela viendra donc en son temps. Nous nous étions engagés à ce qu'une « co-construction » – le terme est important – avec les jeunes soit mise en place. Ce qui est très difficile à organiser ; en revanche, l'architecte est habitué et très favorable à faire « réfléchir » les jeunes. Certains jeunes de cette Commission ont ainsi participé et ils ont donné des suggestions. Pour l'instant, j'attends la façon dont l'architecte aura pu, en partie, prendre en compte leurs suggestions dont certaines – je ne vous le cache pas – sont très sympathiques, mais ne sont pas forcément réalistes. À ce stade, je ne peux pas vous en dire davantage, car je n'en sais pas plus. »

Mme CHOPARD : « Vous avez raison de préciser que ce n'est pas une co-construction. Concernant la Commission des Jeunes en effet, quelques jeunes ont été audités par l'architecte. Néanmoins, ce n'est pas une co-construction de projet ; c'est effectivement une interrogation des jeunes sur des éléments programmatiques. Je suis comme vous très intéressée pour savoir dans quelle mesure les quelques remarques faites par les jeunes, au cours d'une réunion de travail assez courte, vont pouvoir être prises en compte. »

Mr LEBRUN : « Il faut savoir que ce programme est principalement l'occasion de conserver un équipement public : ne pas le démolir et conserver le béton coulé à l'époque, le réhabiliter en lui donnant toutes les caractéristiques nécessaires à une bonne gestion des énergies qui seront utilisées. Cet aspect comporte donc une forte dimension technique. Comme le disait Pauline BILLAUDEL, il existe des aspects plus ludiques à l'utilisation de l'espace extérieur. En effet, il s'agit de déterminer ce que nous pouvons faire avec un terrain en pente. En l'occurrence,

je pense que les jeunes se sont beaucoup exprimés sur ce sujet, plus que sur la qualité des fenêtres à poser dans le bâtiment, du matériau d'isolation du bâtiment ou encore du type d'ascenseur à installer. »

Mme BILLAUDEL : « En effet, ils ne se sont pas prononcés sur ce type d'aménagement. Parmi toutes les suggestions qu'ils ont faites concernant les extérieurs, de nombreuses choses sont très bien. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un équipement réalisé pour durer 20 ou 30 ans, et certaines propositions des jeunes sont fort sympathiques, mais très passagères. Toutefois, des choses restent intéressantes. Comme je vous l'ai dit, pour l'instant, j'attends le retour. Le moment venu, nous vous le communiquerons. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur Laurent SASSIER, rapporteur entendu

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'attribution du fonds de concours Versailles Grand Parc dans le cadre du plan de développement intercommunal.

4 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : GESTION DU CENTRE AQUATIQUE LES BERTISETTES

Mr LEBRUN : « Nous passons à la présentation du rapport d'activité de la délégation de service public pour la gestion du centre aquatique des Bertisettes.

Je rappellerai que ce rapport d'activité annuel a déjà été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) le 16 septembre dernier, en présence du délégataire OPALIA qui a pu répondre aux différentes questions de cette Commission. L'ensemble des groupes politiques du Conseil Municipal sont représentés au sein de cette Commission.

Quelques éléments importants concernant cette exploitation : la dimension technique, l'usage et les bénéficiaires, enfin la partie financière. Je ne détaille pas l'ensemble.

- Vous notez des horaires d'ouverture assez importants : 50 heures pour le public en période scolaire ; 75 heures en période de vacances. Pour le fitness : 79 heures.
- S'agissant des scolaires : des écoles de Chaville viennent également en payant.
- Les associations bénéficient aussi de 27,25 heures et la plongée de 4 heures.

La particularité de cette fréquentation réside dans le fait qu'il s'agit du rapport d'activité 2021 avec 6 mois de fonctionnement du centre aquatique des Bertisettes, et 6 mois en sortie de Covid avec la mise en place du Pass Sanitaire, voire Vaccinal. Ainsi, la fréquentation n'était pas à la hauteur de ce qui était attendu initialement, à l'instar de toutes les autres piscines neuves ou anciennes de France.

Quelques chiffres :

- Sur l'année 2021, le centre a enregistré 59 000 entrées.
- Le slide suivant vous montre la répartition des clients selon leur provenance : en entrées unitaires, près de 60 % des clients sont de Viroflay ; 70 % de Viroflay pour les cartes de 10 entrées. C'est à peu près les mêmes types de pourcentages et de proportions pour les entrées unitaires pour l'espace Forme et Bien-être. Pour l'aquacycling et aquagym, les deux tiers sont de Viroflay, les autres étant extérieurs, 52 % de Viroflaysiens sur les cartes 10 entrées. C'est à peu près à parts égales sur ces cartes aquacycling.
- Les activités enfants : les cours sont remplis à 86 %. Les enfants sont Viroflaysiens à 73 %.
- Des « Pass Été » ont été souscrits : c'était aussi une façon de faire connaître le centre aquatique. En 2021, 413 personnes ont souscrit à un Pass.

- Les consommations de fluide : c'est un sujet d'actualité.

Les chiffres bruts vous sont présentés, mais je pense qu'ils ne parlent pas à grand-monde, sauf aux techniciens. Simplement, il faut savoir que ces dernières semaines, le monde de la piscine a connu des remous.

En l'occurrence, il s'agit d'un sujet que nous avons pris de façon très sérieuse avec OPALIA qui nous a indiqué avoir contracté avec les fournisseurs d'énergie des prix garantis jusqu'en 2024 pour l'électricité, et jusqu'en 2025 pour le gaz. Ainsi, nous reportons la question de l'évolution de ces prix de l'énergie.

En outre, OPALIA nous a indiqué que par rapport à d'autres piscines d'une dizaine ou quinzaine d'années des environs, cette piscine consomme environ 25 % de la consommation de ces autres piscines plus anciennes. Ce n'est pas -25 %, c'est - 75 %, car il s'agit d'une piscine neuve parfaitement isolée, bénéficiant également de techniques de recyclage de la chaleur, de récupération de la chaleur, de pompe à chaleur.

Ces techniques remettent la chaleur de l'air des bassins dans les douches, et réalimentent de cette façon le circuit de chauffage. C'est plutôt une bonne chose. Je me réjouis que nous ayons pu avoir une nouvelle piscine à Viroflay, et de ne plus avoir notre ancienne piscine. Je pense que nous serions en effet dans une grande difficulté liée à cette évolution des prix de l'énergie.

Quelques éléments sur la communication : il s'agit des promotions réalisées par OPALIA ou par la Ville.

Le compte de résultat. Je vous l'ai dit tout à l'heure. Cette demi-année qui s'est déroulée est particulière, avec des recettes de piscine qui sont ainsi moins fortes que celles attendues en théorie. En revanche, en termes de dépenses, il s'agit quasiment des mêmes proportions envisagées. Il est à noter que les fluides sont moins importants que le prévisionnel à une demi-année pleine. Il s'agit là d'une bonne surprise, puisque ce qui a été réalisé en dépenses de fluides est moins important que ce qui était prévu.

Les charges de personnel représentent près de la moitié des charges totales du Centre Aquatique des Bertisettes.

Il s'agit d'une synthèse, mais d'autres éléments sont présentés dans le rapport. Tous les éléments techniques, d'entretien, de réparation, de garanties de parfait achèvement, sont dans le rapport. Nous ne rentrons pas dans le détail au sein du Conseil Municipal, car tout a été vu en détail lors de la Commission ad hoc.

Mme CHOPARD : « Comme vous tous, nous nous sommes réjouis de l'ouverture de ce nouveau centre aquatique au mois de juin 2021 et de son succès qui va croissant avec une progression des entrées liée à la sortie de la crise sanitaire, et sans doute à des améliorations de communication dont la Ville est bien sûr fortement partie prenante.

Il s'agit d'un équipement majeur pour la commune et il convient qu'il réponde aux attentes des Viroflaysiens dans leur plus grande diversité, tant pour le caractère ludique que pour le caractère sportif, de loisir, et permettre en premier lieu pour tous les enfants, les jeunes, mais aussi les adultes, d'acquérir un niveau leur permettant d'être en sécurité dans l'eau. Ce que l'on appelle le niveau de « savoir nager pour tous ». Ainsi, les élèves ont pu renouer avec des séances de piscine, à raison d'un semestre par niveau, sauf les classes de CE2. Par ailleurs, certains créneaux sont vacants. Nous nous interrogeons ainsi sur la possibilité de proposer ces créneaux au collège de Viroflay qui aujourd'hui n'est pas concerné par des créneaux scolaires.

Pour rappel, ce centre aquatique qui fait l'objet d'une délégation de service public est géré en concession par OPALIA, et pèse lourdement sur les comptes de la Ville à hauteur de 1 150 000 euros par an : environ 700 000 euros sur les budgets d'investissement, et 350 000 euros sur les budgets de fonctionnement. Il est à noter que seuls 8 % de cette somme sont dédiés à l'usage qu'en fait la commune à raison de : 18 000 euros par an pour les scolaires, l'affectation de créneaux ; et 76 000 euros pour les associations. Nous appelons donc de nos vœux qu'une offre plus élargie, à destination de tous les publics, soit mise en place. »

Mr LEBRUN : « Je ne sais pas ce que veut dire « *qu'une offre plus élargie à destination de tous les publics* » ? Tous les publics sont accueillis dans la piscine, me semble-t-il ? Concernant les créneaux, Pauline BILLAUDEL va vous répondre tout de suite. »

Mme BILLAUDEL : « Je vais vous répondre pour les scolaires. D'abord, je vais revenir un peu en arrière, car je vous rappelle que même si nous mettions à disposition tous les créneaux d'une journée, c'est dans le cadre scolaire d'un programme de l'Éducation nationale, c'est de la pédagogie. Ainsi, c'est en lien avec l'inspectrice de l'Éducation nationale. Dans ce programme, un certain nombre de préconisations sont faites relatives au nombre d'heures tout au long de la scolarité d'un enfant. À Viroflay, nous offrons à chaque enfant, s'il fait toute sa scolarité à Viroflay, plus d'heures que ce qui est préconisé par le Code de l'Éducation nationale.

Lorsque nous avons fermé la précédente piscine et que nous avons, à l'époque, travaillé sur le cahier des charges, nous nous sommes rapprochés de l'inspectrice de l'Éducation nationale de l'époque et des conseillers pédagogiques « sport » de l'époque pour déterminer dans la nouvelle piscine, la part des scolaires. L'inspectrice nous a demandé de diminuer un peu la quantité par rapport à ce qu'il y avait avant, et de proposer un semestre de natation scolaire à raison d'une fois par semaine sur cinq niveaux. C'est ce qui a été intégré dans le cahier des charges. La livraison de la piscine est arrivée, et il a fallu réorganiser les créneaux scolaires. À nouveau, je me suis rapprochée de l'inspectrice qui n'était plus la même pour savoir quels étaient les niveaux : du CP au CM2, ou encore les grandes sections, etc. Sur un plan pédagogique – et je rappelle qu'il s'agit de leur choix –, l'Éducation nationale a préféré proposer ces séances aux grandes sections, CP, CE1, CM1, CM2. C'est un choix pédagogique. Mais l'année dernière, une fois que toutes les classes avaient rempli les créneaux, trois créneaux restaient libres. Ainsi, les CE2 de l'année dernière ont pu aussi bénéficier de moins de séances, certes, mais de quelques séances.

Cette année, nous nous retrouvons dans la même configuration. Il reste deux créneaux, car la structure des classes a changé. Tous les CE2 ne pourront pas y aller, mais les CE2 de l'Aulnette et d'Arcades iront à la piscine. S'il reste des créneaux l'année prochaine, probablement, ce seront les CE2 de Corot, etc.

Deux éléments sont ainsi à retenir : les heures de l'équipement gérées par la Ville et le choix pédagogique. Même si nous ajoutons plusieurs créneaux, les scolaires n'iront pas plus à la piscine sur le temps scolaire. Je rappelle également que dans le cadre des centres de loisirs, le mercredi ou pendant les vacances scolaires, nous achetons des entrées pour la piscine. Ils en profitent largement. Ils en usent et ils en abusent avec grand plaisir ! »

Mr LEBRUN : « Concernant les collégiens n'ayant pas pu bénéficier de l'activité piscine à l'école durant quatre années, puisque la piscine était fermée, je vous rappelle ce que nous avons déjà évoqué le sujet.

En effet, nous avons proposé de faire passer des tests aux collégiens de façon systématique pour identifier ceux qui avaient des difficultés avec l'eau et l'aisance aquatique. Ayant identifié peut-être une cinquantaine d'enfants, nous leur avons proposé de façon gratuite de bénéficier de stages de remise à niveau avec OPALIA. Tous n'y ont pas forcément participé, mais en tout cas, tous les volontaires ont pu le faire.

Il s'agit d'un sujet que nous avons pris de façon sérieuse et pour l'instant, le collègue n'a pas fait part de souhaits de bénéficier de cela. Il peut le faire, mais en payant les créneaux qui pourraient être disponibles. Des créneaux sont disponibles, puisque Chaville vient, comme l'école Saint-François. Si le collègue en demande, évidemment, il aurait priorité sur les écoles chavilloises, cela va de soi.

Je pense ainsi que l'ensemble des publics est suffisamment bien accueilli dans cette piscine.

Je peux vous dire aussi que la fréquentation augmente de plus en plus en 2022. J'espérais que la piscine Montbauron reste fermée encore longtemps pour attirer du monde, mais elle a rouvert. Néanmoins, de nombreuses personnes ne savent pas encore que des cours d'aquagym ou d'aquacycling sont proposés, ou ne sont pas informées de la présence d'une salle de fitness. Par le « bouche-à-oreille », ils découvrent ainsi au fur et à mesure, et de nouvelles personnes prennent leurs habitudes dans cette piscine. Pour la fréquenter de façon régulière, il y a de plus en plus de monde. Je regrette de ne pas en avoir fait une de 50 mètres, mais il y a un problème de place !

Mme ÉGAL voulait également poser une question. Juste un complément, Mme CHOPARD, peut-être ? »

Mme CHOPARD : « Un peu plus qu'un complément, car mon intervention n'est pas passée sur Zoom. Elle a donc été coupée. Juste pour rappeler que le centre aquatique des Bertisettes fait l'objet d'une délégation de service public. Elle est gérée par OPALIA. Cette piscine pèse lourdement aujourd'hui sur les comptes de la Ville à hauteur de 1 150 000 euros par an, répartis en budget de fonctionnement à 350 000 euros et à 700 000 euros en investissement. Il est à noter que seuls 8 % de cette somme sont dédiés à l'usage qu'en fait la commune. »

Mr LEBRUN : « Excusez-moi. »

Mme CHOPARD : « En fait, je le reprends parce que ce n'est quand même pas la première fois que mon intervention est coupée en visio. »

Mr LEBRUN : « Je vais vous expliquer une chose, Mme CHOPARD. Excusez-moi. »

Mme CHOPARD : « Je reprends. J'ai une autre question. »

Mr LEBRUN : « Excusez-moi, mais je ne peux pas laisser passer cela. »

Mme CHOPARD : « D'accord. Puis juste une autre question, Monsieur le Maire. Je voulais savoir si cette année les collégiens avaient été testés pour savoir si tous savaient nager et si tous étaient en aisance aquatique. Merci. »

Mr LEBRUN : « La question du « Zoom ». Si cela continue ainsi, je vais arrêter le « Zoom ». Il se trouve que des personnes suivent par Zoom. Effectivement, votre conjoint suit le « Zoom », je pense donc qu'il vous a informé que vous aviez été coupée. Ce n'est pas une volonté de notre part de vous couper, Mme CHOPARD.

Si chaque fois qu'il y a des coupures, il faut reprendre et savoir qui a été coupé, reprendre le fil de la conversation, ce sera un peu difficile. Si cela continue ainsi, - je redis que la séance est publique, que ceux qui veulent suivre peuvent venir dans la salle du Conseil, - nous ne ferons plus de transmission à distance.

Nous avons eu des problèmes très sérieux avec « Zoom », et ce n'est pas l'outil le plus idéal.

Lors du dernier conseil municipal, des hackers ont réussi à passer quelques séquences de films non autorisés aux moins de 18 ans. Durant cet épisode, c'était un peu compliqué à gérer.

L'idée était d'avoir un outil nous permettant de passer les slides et c'était le seul que nous avions envisagé. Il n'est pas question d'avoir quelqu'un qui à distance qui prévienne en disant « attention, de telle minute à telle minute, on ne t'a pas entendue, il faut que tu répètes ce que tu as dit. »

Sachant que ce que vous avez dit, nous l'avons déjà dit lors du budget ou du compte administratif. S'agissant de la répartition du coût pour la Ville entre l'investissement et le fonctionnement, nous l'avons déjà dit lorsque nous avons travaillé sur les questions de budget dans Viroflay.

Vous nous répétez ce que nous avons déjà dit. Je ne crois pas que ce soit les mêmes chiffres, d'ailleurs. Je ne pense pas que ce soit 700 et 350, c'est un peu plus. Ceci étant, cela va augmenter sur l'année 2022, puisqu'une formule d'indexation a été fixée.

Aussi, entre mars 2018, date de signature du contrat, et mars 2022, les indices ont évolué et la contribution de la Ville va augmenter. Nous donnerons donc les nouveaux chiffres fin 2022, quand nous travaillerons sur le compte administratif et sur le budget.

Mme CHOPARD, mais si nous commençons à nous intéresser à ce qui se passe sur le distanciel, nous ne sommes pas arrivés. Le Conseil Municipal, je vous le rappelle, est un débat entre conseillers municipaux et le public n'est pas autorisé à intervenir. »

Mme CHOPARD : « J'ai bien entendu ce que vous disiez, mais je préférerais qu'il n'y ait pas d'allusions à ma vie privée dans ce Conseil Municipal, qui, effectivement, est un lieu d'échanges

et de débats politiques. Vos remarques personnelles et sur ma vie privée n'ont aucune raison d'être ici. »

Mme BILLAUDEL : « On peut vous retourner la chose à propos de la Commission des Jeunes. »

Mr LEBRUN : « On peut aussi faire en sorte que dans la Commission des Jeunes, il n'y ait pas d'enfants d'élus. »

Mme CHOPARD : « Je peux me renseigner sur la Commission des Jeunes en tant qu'élue de l'opposition. Je pense que là, encore une fois, vous mélangez tout, Madame BILLAUDEL. »

Mr LEBRUN : « Je laisse la parole à Madame EGAL. »

Mme ÉGAL : « Le rapport a été présenté en Commission Consultative des Services Publics Locaux. Nous avons deux observations. Dans l'annexe du rapport annuel en page 13, il est relevé que certains usagers trouvent les tarifs trop élevés. Pour le cas où ces tarifs représentent un obstacle pour des personnes ou des familles aux revenus modestes, la Ville propose-t-elle un soutien financier ?

Par ailleurs, il est étonnant de ne pas trouver dans les remarques des usagers, les remarques faites par les membres de la Commission Accessibilité. Je vous remercie. »

Mr LEBRUN : « Les remarques faites par les usagers sont adressées directement à OPALIA. La Commission Accessibilité est une Commission de la Ville faisant des remarques à la Ville. Je ne suis pas persuadé que ce soient des remarques qui doivent être intégrées dans le rapport d'activité d'OPALIA.

S'agissant des tarifs. Nous pouvons toujours trouver que les tarifs sont trop élevés, effectivement. Ils ont de plus augmenté de 6 % à la rentrée de septembre du fait de l'augmentation des indices. L'augmentation des indices aurait dû être de 22 %. En échangeant avec OPALIA, nous avons considéré qu'il n'était pas envisageable après une année d'ouverture d'augmenter les tarifs de 22 %. Nous avons donc limité la hausse à 6 %, en nous donnant une clause de revoyure à la fin de l'année 2022, lorsque les comptes seront établis pour mesurer l'incidence sur les recettes d'OPALIA conformément au contrat tel qu'il a été conclu.

La question d'aide financière de la part de la Ville pour compenser le coût élevé, semble-t-il, des entrées, n'a pas été étudiée. Je rappelle simplement que nous donnons des places, des entrées à la piscine à un certain nombre d'associations, notamment des associations de personnes en situation de handicap (l'APAGE, CAP Devant) pour leur faire bénéficier gratuitement de ces entrées. Nous avons aussi quelques entrées disponibles pour des personnes âgées.»

Mme ÉGAL : « Vous dites qu'OPALIA ne considère pas devoir faire des réponses à la Commission Accessibilité. Je suis un peu étonnée, car la société gérant la piscine est bien la seule pouvant répondre aux demandes faites par la Commission Accessibilité. »

Mr LEBRUN : « La Commission Accessibilité est une Commission voulue par la Ville, gérée par la Ville. Elle fait des propositions d'évolution. Ces propositions peuvent être prises en compte par OPALIA ou pas, en l'occurrence lorsque ce n'est pas possible de le faire. OPALIA fait le rapport d'activité comme elle souhaite le faire. Nous pourrions leur poser la question et leur demander s'ils souhaitent intégrer les éventuelles autres remarques de la Commission d'accessibilité.»

Mme ÉGAL : « Nous reprendrons ces sujets, je pense, dans la Commission Communale d'Accessibilité. »

Mr LEBRUN : « Si vous le souhaitez, mais il y a des choses que l'on peut faire, et des choses que l'on ne peut pas faire aussi, Mme ÉGAL. Vous le savez.

Il vous est donc proposé de prendre acte du fait que ce rapport d'activité a été présenté. »

LE CONSEIL

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité de la Délégation de Service Public : Gestion du Centre Aquatique Les Bertisettes.

5 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Mr LEBRUN : « Je vous présente la délibération qui concerne Versailles Grand Parc, et l'approbation du rapport de la CLECT qui est la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Lorsque des charges sont transférées des communes vers l'intercommunalité, ces charges doivent être évaluées. Les communes se prononcent sur cette évaluation pour ensuite faire l'objet d'une décision quant à l'attribution de compensation versée de Versailles Grand Parc aux différentes communes. Il s'agit du principe général.

Cette Commission Locale d'Évaluation concerne trois sujets en particulier.

D'abord, le transfert des eaux pluviales urbaines. L'assainissement a été transféré à Versailles Grand Parc, c'est une compétence obligatoire prise depuis le 1^{er} janvier 2020. L'assainissement concerne ainsi également les eaux pluviales. Celles-ci n'étaient pas parfaitement gérées par l'ensemble des communes de Versailles Grand Parc, certaines consacrant un budget à la gestion des eaux pluviales, d'autres ne consacrant pas de budget, d'autres les mettant dans le budget assainissement, d'autres laissant le budget dans le budget général.

Ainsi, il a été décidé par l'ensemble des membres de Versailles Grand Parc de transférer cette compétence « eaux pluviales » sans répercussion sur les communes de Versailles Grand Parc. Aussi, avec les difficultés d'évaluation qui existaient, et parce que des communes étaient en réseau unitaire et d'autres en réseau séparé, la Chambre Régionale des Comptes nous a fait remarquer que nous ne pouvions pas prendre une compétence sans avoir évalué le coût de cette compétence.

La Commission s'est donc réunie il y a une dizaine de jours pour réaliser une évaluation. Cette évaluation composée de plusieurs éléments a permis de définir ville par ville, le coût annuel théorique des eaux pluviales. Le total aboutit pour Versailles Grand Parc à environ 1 275 000 euros, et pour Viroflay à 87 000 euros pour cette compétence exercée non plus par la Ville, mais par Versailles Grand Parc.

Nous aurons à nous prononcer ultérieurement, puisque nous sommes dans un schéma un peu particulier. En effet, la CLECT s'est réunie le 27 septembre et nous avons décalé d'une semaine la séance du Conseil Municipal pour examiner ce rapport de la CLECT dans le délai de deux mois qui suit la Commission. Le Conseil Communautaire se réunira le 29 novembre pour prendre acte des différentes délibérations des membres de la Communauté d'Agglomération. Cela reviendra vers chacun des Conseils Municipaux qui devront approuver la décision prise par le Conseil Communautaire. C'est un processus assez compliqué, mais nous devons nous y plier bien évidemment.

Le deuxième élément concerne la promotion du tourisme qui a été transférée des communes ayant cette compétence vers Versailles Grand Parc. C'était le cas pour Bougival et Jouy-en-Josas, et cela a déjà été fait en 2017. En 2022, la Ville de Versailles a transféré la compétence « promotion touristique » à Versailles Grand Parc. Ainsi, l'évaluation réalisée arrive à 720 000 euros. Sur le prorata de l'année 2022, cela représente 480 000 euros. L'attribution de compensation est ainsi diminuée pour Versailles de ce montant. Pour les années suivantes, ce montant est pris en année pleine, duquel un montant est déduit, car il n'y aura plus de loyer à payer pour la promotion du tourisme par Versailles. Ce montant initial de 720 000 euros est donc réduit et sera porté à 635 000 euros. Le montant de l'attribution de compensation sera ainsi impacté du même montant.

Le dernier sujet concerne l'instauration d'une taxe de séjour. Certaines communes l'avaient déjà instituée depuis quelque temps, d'autres ne l'avaient pas. Viroflay n'avait pas instauré cette taxe de séjour. Nous avons décidé de l'instaurer sur l'ensemble de Versailles Grand Parc. Ainsi, nous avons fait l'évaluation du produit de la taxe de séjour transférée des communes vers Versailles Grand Parc, et cela correspond à un total d'environ 1 500 000 euros. Un système de modification des attributions de compensation tient compte à la fois des charges transférées, mais également des recettes transférées.

Mme ÉGAL : « Nous avons déjà dit à d'autres occasions que ce principe des attributions de compensation appliqué par le Conseil Communautaire de Versailles Grand Parc va un peu à l'encontre de la mise en commun des moyens, puisque l'on restitue aux villes. Les villes qui versent beaucoup, bénéficient d'une restitution quasi entière. Il n'y a pas vraiment une mise en commun des moyens qui permettrait de conduire des projets au niveau de Versailles Grand Parc pour l'intérêt de la Collectivité.

S'agissant des eaux pluviales, il avait été décidé en mars 2020, de ne pas modifier les attributions de compensation quand on avait du mal à évaluer ce que chaque commune dépensait. Je n'ai pas très bien compris ce qui est proposé, puisque dans l'annexe en page 10, l'évaluation du coût par commune a été réalisée. Alors pourquoi cette charge n'est-elle pas imputée à chaque commune en réduisant son attribution de compensation ? Pourquoi cette mise en application est-elle reportée ? »

Mr LEBRUN : « Nous ne reportons pas cette mise en application. Simplement, nous répondons à la demande qui nous a été faite : réaliser l'évaluation de cette charge. C'est une décision du Conseil Communautaire – nous verrons si elle est confirmée à la fin du mois de novembre prochain – de ne pas réaffecter cette dépense aux communes via l'attribution de compensation. Il s'agit d'une décision du Conseil Communautaire qui est souverain pour décider d'appliquer ou de ne pas appliquer telle ou telle décision. Mais nous sommes obligés de faire l'évaluation que nous n'avions pas faite à l'époque.

S'agissant de la question plus large que vous soulevez au départ concernant la récupération des sommes transférées par les communes. Heureusement ! Je rappelle que c'est le principe d'une intercommunalité. Le principe, c'est que lorsqu'une intercommunalité exerce une compétence à la place d'une commune, les dépenses et les recettes liées à cette compétence sont transférées. Le développement économique étant une compétence de Versailles Grand Parc, tous les impôts économiques de chacune des communes ont été transférés à Versailles Grand Parc. Les dépenses sur le plan économique sont beaucoup moins importantes évidemment que les sommes transférées en recettes. Il me paraît ainsi logique que l'excédent revienne aux communes pour alimenter leur budget, leur permettant ainsi de financer leurs compétences restantes. Ainsi, lors du transfert des compétences, l'effet est totalement neutre à la fois pour les communes et pour Versailles Grand Parc. Ensuite, les communes de Versailles Grand Parc déterminent leur souhait de diminuer les attributions de compensation pour financer d'autres développements de compétences qui ne seraient pas exercées par les communes. C'est donc une décision globale. Je ne pense pas que l'on puisse se plaindre du fait que la Ville de Viroflay soit créditée – aux alentours de 3 000 000 euros – de retours en attribution de compensation.

Je rappelle que c'est 10 fois moins que ce qui est rétrocédé à Vélizy, mais parce que Vélizy est très contributrice. Ce qui paraît tout à fait logique. C'est un principe de neutralité appliqué dans toutes les intercommunalités, sans aucune exception. Ce sont des décisions politiques de l'intercommunalité qui décide d'imputer ou de ne pas imputer. Il est rare que l'on n'impute pas. La plupart du temps, les dépenses sont transférées totalement et déduites comme nous l'avons fait sur la compétence « tourisme ».

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

Par 30 voix POUR : Olivier LEBRUN, Pauline BILLAUDEL, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Isabelle COQUELLE RICQ, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Laurent SASSIER, Valérie MAIDON, Gwenola TESTON, Bertrand SCHNEIDER, Aelys CATTÀ, Camille FAULQUE, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIER – MURRY, Flore HOFFMANN, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Patrice OSOROVITZ, Christine PACHOT, Emmanuelle CERVEAU, Cécile CHOPARD,

Par 3 ABSTENTIONS : Suzanne EGAL, Elke SÜBERKRÜB, Benoît FLORENCE

APPROUVE le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

6 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX POUR LE CABINET MÉDICAL SITUÉ BOULEVARD DE LA LIBÉRATION

Mr LE PIVAIN : « Cette délibération concerne une autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la déclaration préalable de travaux au cabinet médical situé 10 boulevard de la Libération.

La Ville a acquis le 29 juin dernier un local situé 10 boulevard de la Libération, composé d'un rez-de-chaussée, une boutique, un bureau et des toilettes, d'une surface de 90 m², et d'un sous-sol réserve de 25 m², susceptible d'accueillir trois médecins.

La Ville prend à sa charge les travaux d'accessibilité, d'adaptation et de réfection du local, et ensuite, elle le louera à trois médecins à l'instar de ce qui a été fait au Cabinet Marivel, avenue Leclerc.

Dans ce cadre, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux. »

Mme CHOPARD : « Nous nous réjouissons bien sûr que des locaux soient affectés à la pratique de professions médicales. Nous souhaiterions que la Ville soit attentive aux spécialités qui s'implantent, puisqu'aujourd'hui le manque à Viroflay est plutôt orienté vers un manque de généralistes et que les autres spécialités, bien sûr, bien que concernant tous les Viroflaysiens, ne sont pas concernées par un manque aussi important. Ce n'était pas une question, c'était plutôt une remarque sur le fait que vous pourriez être attentifs aux types de médecins qui seront accueillis. »

Mr LEBRUN : « Je vais vous répondre tout de suite. Ce sujet est une préoccupation de tous les jours de ma part, et de celle de Vincent GUILLON, maire adjoint chargé de cette question médicale. Je pense que nous sommes tous sensibles et concernés par cette question. L'objectif est de pouvoir y recevoir des médecins généralistes comme nous l'avons fait avec le cabinet Marivel que nous avons également repris. Il nous faut des généralistes, même s'il manque beaucoup de spécialistes dans d'autres domaines. Une profession est cependant actuellement très en vogue : ce sont les dentistes. De nombreux cabinets de dentistes s'installent sur Viroflay : Gare Rive-Gauche, quartier de Verdun. Nous en avons besoin aussi, mais j'aimerais en effet que davantage de généralistes se proposent. Si vous avez des pistes pour recruter des généralistes, car c'est là que le bât blesse, c'est la difficulté de les trouver. »

Mr FLORENCE : « Nous nous étions d'ailleurs déjà prononcés favorablement sur le dossier, et Mr LE PIVAIN nous avait précisé, en Commission, que de jeunes médecins généralistes étaient recherchés, comme vous venez de nous le rappeler. C'est évidemment une bonne chose, puisque nous en manquons, et je pense que les Viroflaysiens seront heureux d'avoir des généralistes supplémentaires.

L'installation – si j'ai bien compris – serait prévue à la rentrée 2023 dans l'optimal. Nous souhaiterions avoir au moment du budget dans quelques mois le coût de projet qui n'a pas été encore totalement évalué. »

Mr LEBRUN : « Il me semble que nous avons mis un montant de travaux dans le budget 2022 : entre 50 et 60 000 euros. Concernant le coût de l'acquisition, nous l'avons déjà voté ici. Nous avons essayé d'obtenir des subventions et je crois qu'il n'était pas aussi évident d'en obtenir. Nous n'avons pas de subvention de la Région, le Conseil Départemental nous a déjà financé de façon importante le cabinet Marivel. Nous attendons également une subvention de l'ARS. Il reste à trouver les médecins.»

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Monsieur Louis LE PIVAIN rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la déclaration préalable de travaux au cabinet médical situé 10 boulevard de la Libération.

7 - MODIFICATION DU REGLEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Mme CATTA : « La délibération porte sur la modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants de la Ville de Viroflay.

Le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 pris en application de l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 a modifié la réglementation relative aux établissements d'accueil de jeunes enfants dans un souci de simplifier cette dernière.

Il convient donc de procéder à une modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants de la Ville de Viroflay pour le conformer à la nouvelle réglementation.

Les modifications portent notamment sur les points suivants :

- La précision des missions de la crèche ;
- Les modalités d'inscription et conditions d'admission plus détaillées ;
- Les postes des différents intervenants en crèche sont décrits ;
- Le rôle et les missions du référent Santé et Accueil inclusif ont été précisés ;
- Le taux d'encadrement est renseigné, à savoir : 1 pour 5 enfants non marcheurs, et 1 pour 8 enfants marcheurs ;
- L'indication de l'effectif pour les accueils en surnombre qui est de 115 % ;
- L'indication des tarifications en fonction des accueils, déduction et révision des tarifs, les congés des parents qui ne sont plus limités, mais avec un délai de prévenance de 1 mois ;
- Enfin, l'ajout d'annexes au règlement : protocole administration des médicaments ou protocole éviction maladie et épidémie, protocole d'urgence, protocole maltraitance « enfance en danger », protocole de sortie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de fonctionnement des établissements d'accueils des jeunes enfants modifié et annexé à la présente. »

Mme SÜBERKRÜB : « J'ai pu assister ce mardi soir à la réunion organisée au Cocon des Familles sur l'offre d'accueil de la Petite Enfance à Viroflay. Pour les familles aux horaires atypiques, j'ai bien compris que les crèches ne pouvaient répondre à leurs besoins, et que ces familles devaient se retourner vers les assistantes maternelles, certaines acceptant de travailler le samedi. Le coût est cependant plus élevé, malgré la participation de la CAF. La Ville prévoit-elle un dispositif pour aider financièrement ces familles qui exercent souvent des métiers peu rémunérés ?

Nous avons encore une question concernant le plancher de ressources qui s'élève à 712,33 euros, décrit à la page 19 du règlement de fonctionnement des crèches. Pour bien comprendre : est-ce que quelqu'un dont la condition de retour à l'emploi ou l'accès à une formation pour accéder à un emploi serait la prise en charge de son enfant en crèche se verrait refuser l'accès à cette dernière pour insuffisance de ressources ? Si c'est bien la règle, est-ce qu'il existe des dispositions d'exception à Viroflay ? »

Mr LEBRUN : « De mémoire, l'insuffisance de ressources n'est pas une condition ou un critère de rejet d'une place en crèche. Je rappelle juste un principe de base avec la CAF : la prestation de service unique. C'est un système de vases communicants entre la participation des familles et la subvention de la CAF. Plus les familles ont des revenus importants, plus elles paient cher la place de crèche, et moins la CAF verse d'argent. Et moins les familles ont de revenus, plus la CAF verse une participation, le tout - CAF + Participation des familles - étant plafonné et représentant environ 50 % du coût brut d'une place en crèche. Les 50 % restants étant financés par la Ville. C'est donc un système de vases communicants. Il n'y a donc pas de discrimination sur la question des revenus. »

Mme SÜBERKRÜB : « Il est bien écrit qu'il y a un plancher de ressources. »

Mme COTTIN : « Le plancher indiqué dans le règlement de fonctionnement est le plancher du RSA. C'est donc la base. Toutes les familles aujourd'hui ayant un minimum de ressources ont le RSA. C'est le minimum effectivement que l'on puisse recevoir actuellement dans la mesure où si vous n'avez pas d'emploi, vous rentrez dans les dispositifs mis en place par le Département, notamment le RSA. »

Mr LEBRUN : « Ceci étant, je pense que vous conviendrez comme nous que si la Ville fait des efforts aussi importants sur le plan financier pour les places en crèche, c'est pour aider également les personnes en situation d'emploi ou de formation pour bénéficier d'une solution de garde pour leurs enfants. Il faut qu'il y ait une forme de priorité quand même pour les personnes qui bénéficient d'un emploi. Ceci étant, la CAF oriente de plus en plus son rôle et ses orientations pour nos règlements intérieurs vers l'accueil inconditionnel en crèche. Vous avez dû remarquer aussi que lors de la dernière campagne présidentielle, un candidat élu avait proposé de créer un droit opposable à la garde d'enfant. Ceci sera, je pense, compliqué à mettre en œuvre, puisque je rappelle que les crèches ne sont pas une obligation pour les communes non plus. Je ne sais donc pas exactement comment nous pouvons le réaliser.

Concernant la question relative à la compensation de la non-ouverture des crèches le samedi ou le dimanche pour les personnes qui travaillent, je ne me risquerai pas dans ce sujet. Des personnes travaillent aussi le soir, et dans ce cas, il faudrait aussi compenser la crèche pour ces personnes. Ce serait compliqué à réaliser. Je connais très peu de communes faisant ce genre de choses ou alors avec des moyens considérables. »

Mr OSOROVITZ : « Le nouveau règlement de fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants a été élaboré en étapes et échanges entre d'une part les administrations centrales avec leurs directives visant à répondre au défi sanitaire récent et au manque de personnel qualifié, et d'autre part, nos propres services et élus, soucieux de clarifier, de préciser tous les aspects du fonctionnement de nos établissements. Comme l'a rappelé Mme CATTÀ, le règlement évoque la description des postes et les qualifications des personnels, les modalités précises de facturation, les horaires, etc. Après un travail important et soigné de tous les personnels chargés de ces sujets, un document conforme et validé par la CAF, et surtout clair et exhaustif pour nos concitoyens a été produit.

Cette démarche ressemble fort à l'élaboration du Vadémécum de l'attribution des places en crèche dont la réalisation a été confiée par le gouvernement en novembre 2018 à l'association des Maires de France. Notre Maire, Olivier LEBRUN, est d'ailleurs signataire de la charte d'appropriation des propositions contenues dans le Vadémécum. Nos modalités d'attribution des places y sont parfaitement conformes, partagées entre la Commission d'Attribution à laquelle j'appartiens, et les

professionnels du Cocon des Familles avec des critères transparents et connus de tous. Évidemment, nous voterons favorables pour l'adoption de ce règlement.

Pour poursuivre dans la voie où nous sommes engagés, le Vadémécum recommande aussi l'évaluation et l'adaptation de la politique d'accueil du jeune enfant pour répondre aux évolutions et aux besoins exprimés par les administrés. Bien sûr, la disponibilité du personnel du Cocon des familles et des élus responsables permet de résoudre les problèmes urgents au fil de l'eau. Mais les changements de fond de notre société et de notre Ville méritent aussi d'être pris en compte. Le suivi d'indicateurs adaptés et des enquêtes de satisfaction auprès de tous les parents utilisant ou non les lieux d'accueil permettraient d'évaluer notre politique, mais aussi de la mettre en valeur. Notre groupe est évidemment prêt à contribuer à ces actions. »

Mr LEBRUN : « J'entends ce que vous me dites. Effectivement, j'ai été signataire en son temps de cette charte. Ma première préoccupation est de faire en sorte de pouvoir garder ouvertes les places que nous avons créées. Je dis cela sans catastrophisme superflu. Beaucoup de mes collègues maires ont de grandes difficultés à ouvrir l'intégralité des berceaux qu'ils ont créés dans leur Ville, du fait du manque de personnel. Également sur cette profession, nous connaissons une vraie difficulté. À Viroflay, nous parvenons à maintenir notre personnel en place, ou à recruter. Peut-être parce que nous avons une politique particulière en matière de management du personnel ? Mais en tout cas, c'est un problème qui peut surgir d'un jour à l'autre.

S'agissant de votre question subsidiaire des enquêtes de satisfaction, je pense que si l'on peut arriver à satisfaire les parents en gardant leurs enfants tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi, et sans anicroche, c'est déjà un premier succès, à mon sens, sujet essentiel et suivi également de façon étroite par Laure COTTIN, la directrice générale des services et les directrices de crèche.

Sur la question des retours des parents, nous avons aussi pris des habitudes dans nos crèches. En effet, les directrices ou les référents nommés font systématiquement des retours avec les parents (le soir, le matin), des transmissions : « *Avec votre enfant, cela s'est passé comme ci* ». J'ai participé à une matinée en crèche dans une sorte de « *Vis Ma Vie* » d'auxiliaire de puériculture et j'ai vu également que les auxiliaires notaient ce que l'enfant avait mangé à midi, l'heure à laquelle il s'était endormi, pour retransmettre cela aux parents le soir. Je pense que les parents sont tout à fait satisfaits de la façon dont leurs enfants sont accueillis en crèche. Nous pouvons toujours faire effectivement des questionnaires de satisfaction. Néanmoins, ma préoccupation première, c'est de garder les places ouvertes.

Je signale aussi que toutes les crèches ont été fermées aujourd'hui. Il y avait un mouvement national de grève d'un mouvement qui s'appelle : « *Pas de bébés à la consigne* ». Ce mouvement proteste, entre autres, contre l'assouplissement prévu par nos autorités gouvernementales, concernant à la fois la qualité du personnel en place dans les établissements d'accueil des jeunes enfants et le nombre de personnes face aux enfants. Il est précisé – vous l'avez vu – au cinquième alinéa : 1 adulte pour 5 enfants non marcheurs, 1 pour 8 enfants marcheurs. C'est une règle que nous avons déjà. Il nous a été proposé de passer à une règle unique qui était : 1 adulte pour 6 enfants. Nous avons choisi de garder ce que nous faisons jusqu'à présent, et là aussi, en concertation avec le personnel des crèches et les directrices pour faire en sorte que le personnel et les enfants se sentent bien.

Notre personnel est extrêmement qualifié et le coût en est plus important que ce qu'il devrait. Nous pourrions en effet avoir une proportion de personnel moins qualifié, mais nous tenons à avoir du personnel qualifié, car c'est aussi la qualité d'accueil de nos enfants dans nos crèches qui est en question.

Je suis en mesure de vous le dire, je pense que nos enfants se sentent bien dans les crèches et que la relation avec les parents est plutôt satisfaisante. Malheureusement, nous ne pouvons pas accueillir en crèches l'ensemble des enfants viroflaysiens. Je le regrette, mais je dois aussi vous dire une autre chose. Beaucoup de villes basculent progressivement certaines crèches familiales en délégation de service public pour ne plus avoir à gérer le personnel, ce qui est assez compliqué. Je ne tiens pas à en arriver à cette solution. C'est un travail de tous les jours qui est à faire pour essayer de maintenir la qualité de nos accueils. Et je ne parle pas des autres normes en matière

d'accueil sur les locaux, sur un certain nombre d'autres éléments, sur la question de l'alimentation notamment.

J'entends ce que vous dites, Mr OSOROVITZ, sur votre souhait de pouvoir participer à la formation de personnel formé et compétent afin de continuer à accueillir nos enfants avec les normes d'encadrement nécessaire.»

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Madame Aélyls CATTA rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL
À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés,

ADOpte le règlement des établissements d'accueil du jeune enfant.

8 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ET DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC LA CAF

Mme BILLAUDEL : « Je vous rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines apporte son soutien financier à la commune de Viroflay dans le cadre de sa politique d'action sociale familiale. Elle contribue au développement et au fonctionnement des accueils de loisirs par le versement d'une prestation de service.

Il y a donc lieu de signer entre la CAF et la Ville de Viroflay une convention dont vous avez eu le texte. Il s'agit d'un document assez administratif, mais qui s'appuie sur des documents très importants que vous avez votés en leur temps, qui sont le PEDT et le plan du mercredi. Le document pour lequel nous allons autoriser Monsieur le Maire à signer est un document très administratif. L'important, c'est ce que nous avons voté il y a maintenant un ou deux ans.

Je vous remercie donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs.

Je rappelle que les deux années précédentes, c'était un peu compliqué avec le Covid, mais nous avons reçu environ entre 150 et 160 000 euros. Mais nous ne sommes pas sur des années normales. »

Mr FLORENCE : « En complément des précisions que vous avez apportées, Madame BILLAUDEL et redonnées ce soir, et en notant que les organisations « scouts » pourraient être éligibles de façon autonome en contractualisant avec la CAF, nous nous sommes demandé s'il était possible d'envisager que pour des stages d'une semaine ou plus, par exemple lors des vacances scolaires, des associations sportives ou culturelles de la Ville pourraient aussi contractualiser avec la CAF. Si c'est le cas, les en informer. C'est une question que nous nous sommes posée en complément de cette délibération. »

Mme BILLAUDEL : « Je pense que les organismes de scoutisme sont au courant. Je ne suis pas sûre qu'ils le sollicitent, car les dossiers sont importants à faire et comme ce sont les jeunes qui font les dossiers, je ne sais pas. Je pense qu'ils le savent. »

Mr FLORENCE : « Cela pourrait-il être aussi l'USMV pour des stages multisports d'une semaine ? »

Mme BILLAUDEL : « Je ne pense pas qu'ils rentreraient dans le dispositif. Nous ne sommes plus sur du périscolaire, nous sommes sur de l'extrascolaire avec des durées.»

Mme CHOPARD : « Un terme exclut l'USMV de la convention. Il s'agit de l'accueil dit de « loisir ». En fait, les activités proposées par l'USMV sont des accueils à vocation sportive. Et cela entre dans un autre champ d'aide et dans un autre champ de contraintes. Les stages organisés par l'USMV ne sont pas un accueil de loisir. »

Mr LEBRUN : « Des sections ont pourtant des heures de loisir : du volley de loisir, du volley de compétition. Mais je comprends en effet qu'il y ait une distinction de l'un ou de l'autre. Peut-être que d'autres sources de subvention existent par la CAF. A voir. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Madame Pauline BILLAUDEL, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer la convention d'objectifs et de financement et de prestations de services avec la CAF.

9 - ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'OISE ET DES TROIS FORETS AU TITRE DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Mme HERMANN : « D'abord, veuillez excuser mon arrivée tardive, mais il y avait en parallèle la présentation de la saison culturelle de Versailles Grand Parc. Plusieurs évènements vont se dérouler cette année dans notre commune. Je vous invite donc à regarder cette programmation très riche et très diversifiée, et à assister à quelques-uns de ces événements.

Maintenant, ne parlons plus culture, mais parlons du SIGEIF. Vous savez que dès qu'il y a un nouvel entrant dans le syndicat, nous nous devons en tant que commune adhérente de valider ce projet d'adhésion déjà accepté par le SIGEIF. Toutes les communes adhérentes doivent valider cette inscription.

Il s'agit de deux communautés : une Communauté d'Agglomération de Val Parisis, qui est en fait une Communauté de 15 communes, soit 280 000 habitants du Val-d'Oise, et une autre Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts dans le même secteur du Val-d'Oise, pas loin de L'Isle-Adam qui regroupe 9 communes, soit 40 000 habitants.

Ces deux entités souhaitent adhérer à la compétence « infrastructures » de recharge pour véhicules électriques.

Je vous demande donc, au regard de tous ces documents d'approuver ce projet d'adhésion au SIGEIF de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts pour la compétence infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Madame Jane-Marie HERMANN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

ADOpte le projet d'adhésion au SIGEIF de la Communauté d'Agglomération de Val Parisis et de la Communauté de Communes de la vallée de l'Oise et des Trois Forêts pour la compétence « infrastructures » de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

10 - ADHESION AU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE DU SIGEIF-SIPPEREC POUR LA CINQUIEME PERIODE 2022-2025

Mme HERMANN : « Il s'agit d'adhérer au dispositif de certificats d'économies d'énergie proposé par le SIGEIF et le SIPPEREC pour la période 2022-2025.

Les certificats d'économies d'énergie ont été mis en place en 2005 par l'État comme un instrument de politique pour maîtriser les demandes d'énergie.

Ces certificats sont accordés à des obligés qui sont des fournisseurs d'électricité, de gaz, ou de fuel, en contrepartie de travaux ou d'incitations aux travaux d'économies d'énergie.

En 2014, le seuil minimum de dépôt des dossiers a été relevé de 20 à 50 GW/h Cumac limitant finalement le nombre de Collectivités pouvant accéder à ce dispositif. Le SIGEIF et le SIPPEREC se sont ainsi réunis pour proposer de s'allier de façon à regrouper les différents besoins, les différentes demandes des Collectivités adhérentes et atteindre ce seuil. Ils proposent de gérer la demande et le dispositif de transmission des dossiers.

Le projet de délibération, présenté ce soir, constitue donc une convention tripartite entre le SIGEIF, le SIPPEREC et la Ville de Viroflay. Elle a pour fonction d'habiliter le SIPPEREC dans le cadre de ce dispositif commun à effectuer les démarches permettant d'aboutir à la valorisation de ces certificats, suite aux différentes opérations qui auraient pu bénéficier donc de ces certificats. Pour gérer ce dispositif, le SIPPEREC reversera 80 % du montant des opérations aux différents bénéficiaires et les 20 % restants seront conservés pour couvrir les dépenses pour engager la réalisation des engagements du SIPPEREC.

Ce dispositif est prévu pour fonctionner sur la cinquième période qui a démarré en janvier 2022 et qui se terminera le 31 décembre 2025. Il pourrait être reconduit tacitement pour les trois ans à venir si les conditions sont favorables.

Il est donc proposé d'approuver la convention d'habilitation tripartite et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. »

Mr FLORENCE : « Nous sommes évidemment favorables à ce que la Ville adhère à ce dispositif de certificat d'économies d'énergie. Toute action allant en ce sens étant bonne à prendre. Néanmoins, nous avons une question. Avons-nous une idée du montant que la Ville de Viroflay pourrait obtenir au titre de ces CEE, par exemple sur l'année 2022 ? »

Mme HERMANN : « Sur l'année 2022, non. Je ne pense pas que nous puissions estimer le montant à l'heure actuelle. »

Mr LEBRUN : « Je crois que nous avons donné ce montant en Conseil Municipal. Je n'ai plus du tout l'ordre d'idée. Ce ne sont pas des montants considérables. »

Mme HERMANN : « Ce n'est pas énorme, non. Mais tout est bon à prendre. »

Madame Jane-Marie HERMANN, rapporteur entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

ADOpte le projet d'adhésion au dispositif des certificats d'économies d'énergie du SIGEIF-SIPPEREC pour la cinquième période 2022-2025.

11 - CONVENTION DE MUTUALISATION D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN INTERCOMMUNAL (CSUI) – RENOUELEMENT DE CONVENTION

Mr LE PIVAIN : « Depuis juin 2018, un Centre de Supervision Urbain Intercommunal (CSUI) situé à l'intérieur de l'Hôtel de Police Raymond Loisel à Vélizy est mis à disposition des villes de Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay par la Ville de Vélizy.

Cet espace d'une surface de 37 m² permet aux opérateurs de vidéoprotection sur la plage horaire de 7h30 à 2h du lundi au dimanche de visualiser plus de 200 caméras en direct et d'alerter les patrouilles de Police municipale.

L'investissement mobilier et matériel de cet équipement a été financé par la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc à hauteur de 120 000 euros Hors Taxes, et les charges de fonctionnement sont réparties en fonction du nombre de caméras entre les cinq communes.

Ces charges comprennent :

- Les charges de personnel du service, incluant notamment la masse salariale ;
- Les charges d'administration générale (encadrement, fournitures de bureau, reprographiques, etc.).

La convention expirant l'année suivant le renouvellement des organes délibérants, il est nécessaire de la renouveler pour la période 2021-2026. Le fonctionnement mis en place demeurant à l'identique.

Les charges prévisionnelles à répartir pour l'année 2021 s'élèvent sur la base d'une année pleine à 266 200 euros.

La clé de répartition théorique pour 2021 : je vais vous donner le nombre de caméras prévisionnel et ensuite le pourcentage correspondant.

- Buc a 38 caméras correspondant à 20,21 % du total ;
- Jouy a 16 caméras correspondant à 8,51 % ;
- Les Loges-en-Josas ont 4 caméras correspondant à 2,13 % ;
- Vélizy-Villacoublay a 110 caméras, correspondant à 58,51 % ;
- Viroflay possède 20 caméras, pour 10,64 %.

Il s'agit donc d'un total de 188 caméras réparties sur ces 266 200 euros.

Il vous donc proposé d'approuver les termes de la convention de mutualisation du centre de supervision urbain intercommunal, à conclure entre la commune de Vélizy et la commune de Viroflay pour la période 2021-2026, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant. »

Mme ÉGAL : « Lors de la signature de la convention en 2018, nous avions 14 caméras sur Viroflay. La convention porte maintenant sur 20 caméras pour un budget supplémentaire de seulement 6 k€ du fait du principe de mutualisation, ce qui est intéressant.

Sept opérateurs se relaient pour surveiller les caméras disposées dans cinq villes pour un budget global – vous l'avez dit – de 266 200 euros. Cela représente 28 k€ pour Viroflay.

En 2018, ces sept opérateurs surveillaient 152 caméras. Ils en surveillent 188 aujourd'hui. La surveillance par caméra se développe et les avis sont partagés sur les résultats obtenus par cette méthode.

Avec 28 k€, nous pourrions avoir un agent supplémentaire qui pourrait contribuer aussi bien à la prévention qu'à l'intervention. Mais sans doute, avec une moindre amplitude horaire.

Pouvez-vous nous faire un bilan des résultats obtenus sur Viroflay grâce à cette surveillance ? Et une question de procédure : si un problème est observé à Viroflay depuis ce centre de surveillance, quel est le processus enclenché ?

Merci pour vos deux réponses. »

Mr LEBRUN : « C'est assez simple. Il existe plusieurs process. Si un problème est identifié par la personne au CSU, dans les heures d'ouverture et de fonctionnement de notre Police municipale, l'agent dispose du numéro de téléphone de la Police municipale et prévient immédiatement l'équipe en service. En sens inverse, l'équipe en service peut aussi demander – et cela s'est produit récemment – au CSU de vérifier les mouvements de certaines personnes qu'ils auraient repérés sur Viroflay. Je dis que cela s'est passé récemment, car notre Police municipale, lors de sa permanence nocturne, avait identifié un individu connu et l'avait vu passer dans certaines rues. Ils avaient donc demandé au CSU de veiller les endroits où il pouvait agir. Cet individu a été identifié

par le centre de surveillance urbaine entrant dans un commerce de nuit, en forçant la porte. La brigade de Viroflay est donc intervenue immédiatement sur confirmation du CSU et a interpellé cette personne, très surprise.

Il est toujours difficile de faire un retour sur l'efficacité. Je vous ai donné un exemple récent s'étant déroulé il y a moins de 15 jours sur Viroflay. En termes d'efficacité, c'est difficile, car nous avons régulièrement des réquisitions de la part de la Police nationale qui regarde les images à Vélizy puis les exploite. Imaginons que nous ayons un vol de vélo aux alentours d'une caméra, ils récupèrent les images et instruisent ensuite l'affaire sans pour autant que nous ayons un retour direct sur un résultat ou pas. Parfois, il n'y a pas de résultat. Et parfois c'est l'accumulation d'éléments d'images d'un jour puis d'un autre jour sur une certaine période qui fait que l'on arrive à identifier une personne. C'est ce qui s'est produit il y a peu de temps. Une quarantaine de vélos ont été retrouvés à Saint-Cyr, dont des vélos issus de vols à Viroflay, grâce à l'identification par les caméras de personnes qui au départ n'étaient pas connues des services de Police, mais qui ont pu être recoupées avec les images qui avaient été récupérées. Nous pourrions vous donner un jour le nombre de réquisitions faites par la Police nationale, mais en termes de résultats ou d'efficacité, c'est beaucoup plus compliqué. Voilà à peu près ce que je peux vous dire sur la façon dont tout cela fonctionne.

Les villes s'équipent progressivement. La question de recruter un agent supplémentaire pour 28 000 € : je peux vous dire qu'un agent supplémentaire ne coûterait pas 28 000 € pour la Ville de Viroflay. C'est beaucoup plus que cela, puisque là aussi, c'est un secteur dans lequel il n'existe pas de chômage et qu'une évolution salariale est favorable plutôt aux policiers municipaux, mais plutôt défavorable aux finances publiques. Donc 28 000 €, il faudrait en avoir beaucoup plus.

La question du flagrant délit est beaucoup plus rare. Certaines communes – nous ne l'avons pas encore fait sur Viroflay – ont mis en place de la vidéoverbalisation. Avec les caméras vidéo, le CSU est capable, sur les villes ayant fait le choix, de verbaliser des véhicules stationnant en double file dans le centre-ville, ou comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, des véhicules qui ne respecteraient pas le passage des piétons aux passages piétons.

Néanmoins, je pense que c'est un peu plus compliqué à réaliser. Ce CSU permet éventuellement d'évoluer vers d'autres missions avec moins de surveillance, mais plus de verbalisation. Pour l'instant, nous n'avons pas encore choisi de le faire sur Viroflay. Peut-être que nous serons amenés à le faire un jour, mais je privilégie une présence de terrain. Nous pouvons nous réjouir d'avoir le personnel nécessaire pour faire cette présence de terrain, une bonne partie de la semaine et de la journée et en soirée, parfois jusqu'à 2 heures du matin. Il y avait quelques points sensibles à Viroflay que je ne vous citerai pas qui font partie de leurs tournées régulières, mais non prévisibles.

En tout cas, si quelqu'un d'entre vous (ou des personnes que vous connaissez) identifie un fait, n'hésitez pas à appeler la Police municipale qui ensuite se rendra sur place ou demandera des consultations par le CSU en attendant d'arriver sur place.»

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur Louis LE PIVAIN, rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE les termes de la convention de mutualisation du centre de supervision urbain intercommunal, à conclure entre la commune de Vélizy et la commune de Viroflay pour la période 2021-2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférant.

QUESTIONS DIVERSES

Mr LEBRUN : « C'était la dernière délibération pour cette séance. Je rappelle que les prochaines séances sont fixées, sauf changement de dernière minute, pour le jeudi 15 décembre 2022, le jeudi 26 janvier 2023 et 9 mars 2023. Je pense que nous aborderons des sujets budgétaires le 26 janvier et le 9 mars. Préparez-vous à des sujets compliqués pour le budget 2023.

J'ai reçu des questions écrites de la part des deux groupes. Je vous propose de les lire ou d'en faire un résumé, je ne sais pas exactement. C'est vous qui allez lire, Mme SÜBERKRÜB ? Je propose aussi à Mme CHOPARD de lire la sienne. Ce sont des thématiques extrêmement similaires. Je vous propose de les lire l'une après l'autre, puis nous ferons des réponses à l'une et à l'autre. Mme SÜBERKRÜB. »

Mme SÜBERKRÜB : « À l'heure où les entreprises, les communes et les citoyens sont appelés à faire des économies d'énergie, avez-vous déjà réalisé le bilan énergétique des bâtiments municipaux ?

Vous évoquez dans le dernier magazine de la Ville, un certain nombre de pistes d'économies d'énergie, dont l'éclairage sur lequel nous avons des propositions à faire.

Selon l'ADEME, l'énergie consommée pour l'éclairage public représente 41 % de la consommation d'électricité des communes. L'éclairage public est donc un poste important à prendre en considération afin de réduire notre consommation d'énergie. Fin 2022, comme expliqué dans le magazine de la Ville, 95 % des luminaires de Viroflay seront équipés de LED, ce qui aura amélioré leur efficacité énergétique.

Mais les LED sont bien plus puissantes que les anciennes ampoules et émettent donc plus de lumière. Il faudra aller plus loin. Il faudra prendre en compte la notion de sobriété lumineuse, ce qui contribuera à économiser encore plus d'énergie et ce qui permettra aussi de lutter contre la pollution lumineuse. En effet, certaines rues dans Viroflay sont trop fortement illuminées la nuit. Or, la lumière artificielle émise la nuit déséquilibre le cycle naturel des êtres vivants : la faune, la flore, mais les humains sont également impactés. De ce fait, l'éclairage artificiel constitue un réel danger pour la faune qui a besoin de l'alternance jour/nuit pour vivre, se nourrir et se reproduire. Ainsi, les lampadaires sont la deuxième cause de mortalité des insectes, après les pesticides. Ils s'épuisent en tournant autour d'un lampadaire. La flore a également besoin de l'alternance jour/nuit. Ainsi, les plantes ont besoin de lumière pour réaliser la photosynthèse, mais elles ont aussi besoin de la nuit sans lumière artificielle pour arrêter la photosynthèse et finaliser le cycle de réaction chimique.

D'ailleurs, l'absence d'alternance jour/nuit empêche notre système hormonal de sécréter de la mélatonine, ce qui peut conduire à des troubles du sommeil, et favoriser des maladies. De plus, l'éclairage artificiel réduit la visibilité du ciel nocturne.

Enfin, sur le plan économique, l'éclairage artificiel conduit à une dépense inutile lorsque la lumière produite est trop forte. Nous avons recueilli plusieurs plaintes de Viroflaysiens qui sont impactés par la forte luminosité des lampadaires pendant la nuit. Ces lampadaires éclairent intensément l'intérieur de la maison ou de l'appartement, et les contraignent à fermer volets et rideaux, même en été. Certains sont même obligés de changer d'endroit pour leur chambre à coucher afin de pouvoir dormir. Nous avons par exemple remarqué cette extrême luminosité artificielle dans la rue Massenet ainsi que la rue Jean Rey.

Face à l'obligation de faire des économies d'énergie et face aux conséquences néfastes de la pollution lumineuse sur la biodiversité et les humains, nous proposons de réduire la luminosité de l'éclairage public dans la Ville, voire d'arrêter l'éclairage public sur les voies secondaires en milieu de nuit, notamment entre les derniers et les premiers trains, à l'instar de ce qui a été décidé récemment dans deux de nos villes voisines.

En effet, dans l'hebdomadaire « *Toutes les nouvelles* » du mercredi 28 septembre, deux articles relatent les décisions prises à Versailles, dans les quartiers de Porchefontaine et à Vélizy concernant l'éclairage public et son impact sur la biodiversité.

Grâce à la demande du Conseil du quartier de Porchefontaine d'éteindre l'éclairage public en cœur de nuit, la Ville de Versailles a décidé d'éteindre la piste cyclable et rue Raymond près de la forêt, entre 23 heures et 6 heures, de munir l'impasse derrière la maison de quartier d'un détecteur de présence, et de baisser l'intensité lumineuse à 4 lux contre 10 lux actuellement, au plus fort de la nuit dans les rues secondaires de ce quartier.

En ce qui concerne Vélizy, le Maire a annoncé, lors de son Facebook Live du jeudi 22 septembre, couper l'éclairage public dans les quartiers pavillonnaires et la zone d'activité à partir de minuit. Lorsque l'on réduit ou éteint l'éclairage public, l'insécurité n'augmente pas pour autant. En effet, selon les recensements des compagnies d'assurance et de la gendarmerie en France, 99 % des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans les rues bien éclairées, et 80 % des cambriolages ont lieu le jour. En 2019, 12 000 communes pratiquaient déjà l'extinction de l'éclairage public en pleine nuit, sans pour autant constater une augmentation du nombre d'accidents ou de délits routiers.

Nous avons également une deuxième proposition à vous faire pour réduire la consommation d'énergie de la Ville de Viroflay. C'est enlever les écrans vidéo publicitaires et éteindre la nuit des dispositifs publicitaires rétroéclairés. En effet, depuis avril 2022, vous avez fait installer deux écrans vidéo publicitaires sur l'avenue Général Leclerc. Selon négaWatt, la consommation d'un écran vidéo publicitaire revient à la consommation d'énergie annuelle de trois familles hors chauffage. Cette consommation d'énergie n'est pas nécessaire étant donné qu'il existe déjà 25 panneaux d'affichage municipaux dans notre Ville pour informer la population des événements municipaux à venir, sans compter le site Internet de la Ville qui donne également toutes ces informations.

Ces écrans numériques constituent également un risque pour la sécurité routière. En effet, l'image animée peut distraire les conducteurs, ce qui peut causer des accidents, d'autant plus qu'un des écrans près des Arcades est placé juste derrière un feu de circulation. D'ailleurs, nous avons rencontré de nombreux Viroflaysiens qui se sont prononcés pour l'arrêt de ces écrans vidéo.

Comme déjà évoqué plus haut, il existe plusieurs dispositifs publicitaires rétroéclairés à Viroflay. Vu le nombre limité de citoyens qui se promènent après 20 heures et la nuit à Viroflay, nous proposons d'éteindre ces affichages lumineux la nuit, réduire ainsi la pollution lumineuse et économiser en même temps de l'énergie.

Outre notre question générale sur les bilans énergétiques des bâtiments municipaux, comment comptez-vous prendre en compte nos deux propositions ? Je vous en remercie. »

Mr LEBRUN : « Mme CHOPARD, voulez-vous lire votre question également ? »

Mme CHOPARD : « La crise sanitaire, le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité : la prise de conscience de l'urgence écologique est désormais largement partagée par l'ensemble de la population.

Au niveau régional, l'Île-de-France a lancé un grand plan d'adaptation au changement climatique le 21 septembre dernier. La Région affecte 1 milliard d'euros d'ici 2030 pour décliner une stratégie en trois axes : lutter contre le réchauffement climatique et ses effets néfastes pour les écosystèmes, la santé des personnes et l'économie francilienne.

Au cœur de cette action, il apparaît nettement la volonté d'intégrer tous les acteurs franciliens à la recherche et à la mise en œuvre des solutions.

Comment comptez-vous associer la Ville de Viroflay à cette action régionale ? Pour le groupe VCV, il est nécessaire de renforcer l'engagement de la Ville qui aujourd'hui est insuffisant. »

Mr LEBRUN : « Merci de vos questions. Je vais donner la parole à Jean-Philippe OLIER qui va vous répondre sur la question de l'éclairage et sur ce qui est fait à l'heure actuelle. Je pense que vous avez peut-être lu dans le magazine que des choses sont faites. Il va donc vous rappeler ce qui est fait à l'heure actuelle, puis je vous dirai ce que nous envisageons de faire dans le futur. »

Mr OLIER : « Mme SÜBERKRÜB, vous attribuez à l'éclairage public de nombreux maux qui sont pour la plupart déjà bien connus. Vous avez mentionné qu'il éclaire l'intérieur des maisons. C'est une situation quand même assez peu fréquente, puisque l'objet quand nous remettons à jour notamment l'éclairage d'une rue, c'est d'éclairer la rue et les trottoirs, et pas les maisons.

Lorsque cela déborde sur une façade et que l'on nous interroge – cela arrive assez peu –, nous avons toujours cherché une solution corrective : soit une lampe n'était pas bien orientée et même dans certains cas, nous avons rajouté des caches.

J'ai néanmoins bien en tête un certain nombre de riverains ne voulant pas faire le moindre effort, me déclarant direct « *vouloir regarder la télé sans fermer ses rideaux, ou vouloir dormir volets*

ouverts, néanmoins dans le noir ». Cherchez l'erreur. D'autant plus que les volets fermés, je le rappelle, protègent du froid l'hiver, protègent de la chaleur l'été, et protègent du bruit toujours. J'ai également en tête le cas d'un riverain se plaignant de l'éclairage trop fort devant chez lui, et son voisin d'en face se plaignant d'un éclairage insuffisant. Le tout, sans vouloir se parler l'un l'autre, et même en ma présence. Nous cherchons quand même des solutions.

S'agissant du rappel de ce qui a été fait. Sur une dizaine d'années – comme vous le savez, vous l'avez mentionné –, nous avons investi environ 1 700 000 euros pour mettre en place des LED sur 95 % des 1 700 points lumineux de la Ville. Deuxième point, nous passons la puissance des lampes de 80 % du nominal – quand nous les allumons – à 50 % du nominal entre 22h et 6h du matin. Ce qui fait quand même une baisse de 38 % pendant cette période de cœur de nuit. Ces deux simples mesures ont permis de réduire la facture d'électricité malgré la hausse de 60 % du coût de l'électricité sur les dix années passées. Cela, tout en améliorant l'éclairage des rues, en améliorant son niveau qui se rapproche ainsi des normes PMR. Je vous rappelle que les normes PMR sont assez élevées : 20 lux. Tout à l'heure, nous avons parlé de 10. Non, le PMR, c'est 20 lux, et même dans certains cas, c'est 25. Alors, je ne parle pas de l'intérieur des bâtiments, je parle de l'extérieur.

Nous avons également amélioré la qualité de cet éclairage, notamment son homogénéité. Ainsi, aujourd'hui, l'éclairage public de Viroflay compte pour un peu moins de 30 % de la facture d'électricité de la Ville. Nous sommes nettement en dessous des 41 % de la moyenne nationale de l'ADEME que vous citez. Et encore, quand je dis 30 %, cela inclut un certain nombre de choses qui ne sont pas de l'éclairage public, et qui sont d'une part un certain nombre de barrières automatiques branchées sur les mêmes systèmes, et surtout, la vingtaine de caméras de vidéosurveillance que Louis LE PIVAIN mentionnait tout à l'heure.

Que faire de plus ? D'abord, nous n'avons pas attendu que cette question soit à la mode pour innover. Par exemple, dans les rues qui sont en cours de réaménagement, j'ai décidé il y a quelques mois, pour la rue François Gaillard, de mettre en place des détecteurs de présence. C'est un essai, nous allons voir comment cela réagit. Mais je pense que cela va réagir encore mieux, maintenant que le sujet de l'extinction totale est devenu à la mode.

Je voudrais aussi dire que nous ne sommes pas en retard sur nos voisins. Parce que malgré tout ce qui a été dit tout à l'heure concernant l'extinction d'une piste cyclable, à Vélizy, ou Chaville. Pour l'instant, ils font des essais sur certains quartiers ou bien réfléchissent sur certains quartiers. Nous avons déjà réfléchi à tout cela. Juste pour fixer les idées, l'éclairage de la Ville est réparti en 24 armoires de rue, plutôt 24 armoires de quartier qui elles, ensuite, alimentent un certain nombre de rues autour de l'armoire. Ces armoires sont dotées d'une horloge et c'est pour cela que nous pouvons faire baisser la luminosité en milieu de nuit.

Le principal problème que nous avons aujourd'hui réside dans la présence des vidéos de surveillance. Non pas qu'elles soient alimentées par l'armoire – elles sont toujours alimentées, il n'y a pas d'inquiétude là-dessus –, mais si autour d'elles, ce n'est pas éclairé, elles ne verront pas grand-chose du théâtre de la scène de crime.

Ainsi, un essai d'extinction sera réalisé la semaine prochaine dans la nuit de lundi à mardi sur deux quartiers – je ne dis pas lesquels – pendant 15 à 20 minutes aux alentours de 1h du matin, en présence des services techniques et de la Police municipale. Nous allons donc voir ce que cela donne et si cela permet néanmoins d'avoir une certaine visibilité avec les caméras de vidéosurveillance. Ensuite, il faudra choisir les quartiers avec ou sans vidéosurveillance. Nous travaillons avec une carte comportant l'ensemble du système d'éclairage de la Ville. »

Mr LEBRUN : « Je vais compléter la réponse technique de Jean-Philippe OLIER.

Vous voyez que les sujets avancent. Nous allons également réduire cette année les décorations de Noël. Nous avons décidé de les maintenir, mais d'en réduire le nombre aux endroits paraissant les plus importants, notamment dans les quartiers commerçants. Il nous paraît nécessaire de garder un peu de cette fête de Noël par les illuminations assez classiques.

Je ne sais pas ce que la Ville de Paris va faire d'ailleurs, parce qu'habituellement, on appuie sur un bouton et les Champs-Élysées sont éclairés de façon très importante. Il se trouve effectivement que ce n'est pas tellement la consommation, puisque les dispositifs sont équipés de LED, donc cela consomme peu, mais l'installation coûte cher. Il faut une nacelle, les installer, les désinstaller.

Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'euros par an. Le fait de réduire un peu nous permettra de gagner de l'argent, non pas sur la consommation électrique, mais surtout sur le coût de l'installation. Mais nous ne sommes pas encore résolus à les supprimer complètement.

Je vais vous donner deux chiffres issus des comptes administratifs de la Ville, connus des uns et des autres. En 2012, le coût total énergétique (gaz, électricité, etc.) était de 639 994 euros. En 2021, dernière année de compte administratif connu, le coût est de 511 577 euros, soit 20 % de moins que ce que nous avons 10 ans au préalable. Malgré les évolutions des coûts n'étant pas à la baisse. Je peux donc vous dire que tous les efforts menés par la Ville – et j'en parlerai tout à l'heure concernant la question des diagnostics énergétiques des bâtiments – portent leurs fruits sur le plan financier, mais évidemment, sur le plan de la consommation elle-même qui est moindre.

Concernant la question relative aux écrans. Mme SÜBERKRÜB, je sais que cette question vous taraude. Vous arrivez à dormir la nuit, j'espère, même si nous avons deux écrans. J'ai eu des chiffres. J'ai dialogué cet été avec une Viroflaysienne via les réseaux sociaux. *[Nous avons généré aussi du CO2, certainement en dialoguant !]* Elle m'a envoyé un article extrait de « La Vie » dans lequel une personne vilipendait les écrans, et avait des chiffres un peu différents des vôtres. Au tout début, il disait que pour une personne, la consommation électrique annuelle est de 2 350 kWh en moyenne, pour un écran, c'est 2 049 kWh par an. Il faisait le parallèle en disant qu'un écran consomme autant qu'une personne sur une année. Il vilipendait notamment les écrans publicitaires que l'on trouve dans les aéroports. Et là, il y en a à foison la plupart du temps. Je ne parle même pas des villes outre-Atlantique ! Je ne sais pas si les riverains dorment, mais il n'y a pas beaucoup d'insectes qui survivent. En l'occurrence, lorsque l'on se compare par rapport à cela, les deux écrans que nous avons consomment donc autant que deux Viroflaysiens, donc 2/16000^{ème} de la consommation énergétique, soit 0,01 % de la consommation énergétique globale de la Ville. Nous pouvons le prendre comme un symbole. Mais je pense que ces écrans faisaient déjà partie de notre engagement de campagne, de pouvoir continuer à travailler sur les outils numériques. Ces écrans sont complémentaires de la communication que nous faisons via les réseaux sociaux, via la communication papier, le magazine, et les affiches que nous produisons. Par exemple, j'étais arrêté au feu rouge des Arcades, et j'ai eu le temps sur la durée du feu rouge, de voir 5 écrans différents sans aucun écran publicitaire qui proposaient une exposition, ou encore la semaine des seniors. Ils donnaient beaucoup d'informations sur la vie de Viroflay et une proposition publicitaire pour du commerce de Viroflay est apparue juste après.

Je pense donc qu'il s'agit d'un dispositif consommant relativement peu. Je rappelle qu'ils sont complètement éteints de 1h à 6h du matin, car il y a moins de fréquentations à ces endroits. Aussi, puisqu'ils donnent une information principalement Ville et peu publicitaire, ils ont donc un intérêt. Nous n'allons pas les démultiplier, je peux vous le dire, mais au moins, ils sont là, et nous n'avons pas l'intention de les débrancher pour le moment.

Je vais en venir à la question de Mme CHOPARD. Je reviendrai ensuite sur la question des diagnostics énergétiques.

Effectivement, la Région a lancé son PRACC (Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique). Pour l'instant, il s'agit d'un lancement dans les grandes lignes. Si l'on regarde sur le site de la Région, on peut constater – et vous pourrez tous le faire avec moi – qu'il n'y a encore que de grands sujets : une soixantaine d'actions sont prévues, 13 leviers, et 3 grands axes que vous avez cités, pour un total de 1 milliard d'euros sur 5 ans, me semble-t-il. Beaucoup ne concernent pas les villes, comme la mise en œuvre d'un plan de rafraîchissement dans les transports en commun par exemple. La Ville de Viroflay ne va pas participer à ce plan sur ce volet. Nous serons évidemment attentifs à d'autres sujets dès que nous en aurons les détails. La Région lançant ce plan met de l'argent et cet argent sera mis à disposition des opérateurs qui pourront proposer des actions. J'en ai une tout de suite à proposer et que j'ai déjà proposée à Valérie PÉCRESSÉ avant que ce plan soit créé, il s'agit de revégétaliser la gare routière de Chaville-Vélizy. Nous en avons déjà parlé ici. Cela fait partie exactement de ce type d'action qui pourrait être suivie par le Conseil Régional. La grande difficulté pour le Conseil Régional, c'est que parfois il lance des dispositifs qui sont tellement victimes de leurs succès, qu'il est obligé de faire des choix concernant les villes

auxquelles il attribuera les subventions. C'est une véritable difficulté. Je connais des villes n'ayant pas eu de subvention, parce qu'en fin d'année il n'y avait plus de budget pour le faire. Cela, c'est la Région qui le fait.

Concernant Viroflay, la Ville lance un certain nombre d'actions qui à votre sens sont insuffisantes, mais on peut toujours faire plus dans ce domaine. Toutefois, il faut encore continuer à accueillir nos enfants dans les centres de loisirs, il faut encore continuer à accueillir les enfants dans les crèches, il faut encore continuer à faire les services que nous faisons habituellement avec des budgets qui seront sérieusement entamés en 2023 pour des questions énergétiques notamment. Ceci étant, nous n'allons pas laisser de côté ces sujets.

J'ai été très attentif – j'en ai fait part également il y a peu de temps dans un écrit – à ce qui s'est dit en juin dernier par Mme Élisabeth BORNE sur un sujet se rapprochant de celui de la Région concernant la renaturation des villes. J'ai entendu à la radio qu'il était prévu un budget de l'ordre de 500 millions d'euros sur l'ensemble de la France – là, c'est un milliard d'euros pour l'Île-de-France toute seule – pour renaturer les villes. Je me suis réjoui. Je me suis dit que notre projet de gare routière de Chaville-Vélizy entièrement minéral et que l'on veut revégétaliser rentrera là-dedans et que j'allais pouvoir demander de l'argent au Préfet. J'ai bien creusé le dispositif et j'en ai parlé notamment à notre député. Il se trouve que c'est un système d'avancement, en fait c'est du prêt. Ce n'est donc pas une subvention, et en l'occurrence cela n'est que reculer pour mieux sauter. Nous n'avons pas de problème – a priori – de trésorerie sur Viroflay, ce n'est donc pas forcément un dispositif qui nous aidera particulièrement dans ce domaine.

L'autre point important, je me rapproche un peu de la question des diagnostics énergétiques. J'ai rencontré le nouveau directeur des Territoires cette semaine, quelqu'un de tout à fait ouvert comprenant les difficultés des maires et j'en suis ravi. Je parlais des questions d'économies d'énergie, d'isolation des bâtiments, et notamment des copropriétés puisqu'après le transport, ce sont les logements qui sont les plus générateurs de dépenses, mais également de CO2 et de ce genre de choses qui pourrissent l'atmosphère.

Nous sommes convenus d'organiser dans les semaines, les mois à venir – nous ne l'avons pas encore défini – une réunion à laquelle nous inviterons les copropriétés avec des spécialistes de la DDT pour les sensibiliser à la question de l'isolation de leurs bâtiments. Si vous regardez un peu les médias, la télé et la radio, je pense que vous n'avez pas pu échapper à des campagnes de publicité, campagnes de promotion de la part du gouvernement sur ces questions d'économies d'énergie, d'isolation thermique, etc. Je pense que tout le monde médiatique regorge de ce type d'information, et en allant sur Internet, nous trouvons aussi de nombreuses informations. Néanmoins, il nous a paru important de rappeler aux copropriétés qu'elles peuvent en grande partie faire les efforts les plus importants pour résorber ou en tout cas diminuer leur consommation énergétique, et peut-être en profiter également pour améliorer leur isolation phonique. Cela peut aussi contribuer à cette amélioration de la qualité. C'est un travail, vous l'évoquiez de temps en temps Mme ÉGAL, nous allons le faire assez prochainement, et avec l'aide de la DDT, voire avec l'aide de l'ALEC qui, sur Saint-Quentin, est l'association ayant une convention avec Versailles Grand Parc. C'est beaucoup plus simple de travailler sur les copropriétés que sur des logements particuliers, parce que nous travaillons sur de la plus grande masse en l'occurrence.

J'aurais de nombreuses propositions à faire, hormis donner de l'argent, parce que c'est au-delà des capacités financières de la Ville de Viroflay, mais j'ai des propositions à faire à certaines copropriétés. Je ne suis pas certain qu'elles les prennent avec bienveillance.

Concernant la question des diagnostics énergétiques des bâtiments, je reviens à votre question, Mme SÜBERKRÜB. J'ai demandé aux services techniques de me faire une sorte de synthèse de ce que nous avons pu faire dans ce domaine. Vous remarquerez que nous avons fait beaucoup de choses et que nous continuons à en faire. Même si c'est jugé insatisfaisant ou insuffisant, il faut se réjouir également. Nous avons réalisé des diagnostics thermiques de nos bâtiments en avril 2010. Suite à ces techniques, nous avons lancé un certain nombre d'opérations passées devant le Conseil Municipal. D'ailleurs, la réhabilitation du gymnase Gaillon en faisait partie, il s'agit de l'une des premières opérations. La halle couverte des tennis faisait partie également de ces sujets. Nous avons changé des chaudières anciennes par des chaudières plus performantes à Lamartine, à la

crèche de la Ville au Bois, à l'école Corot, au stade des Bertisettes, à l'école de Colombiers. Progressivement, les choses se font. Nous avons changé des menuiseries extérieures dans un certain nombre de bâtiments, je ne vais pas tous les énumérer, dont la mairie qui est un vieux bâtiment qui ne pourra pas être isolé par l'extérieur, mais qui a de gros murs. Nous avons également isolé des toitures : les deux bâtiments de l'école de l'Aulnette, l'école du Coteau récemment, les logements du 24 Joseph Bertrand. Les façades sur le bâtiment A de l'école de l'Aulnette ont été isolées, et des LED ont été installées dans de nombreux bâtiments, notamment dans les écoles. Toutes les écoles sont maintenant équipées en LED. Des centrales de traitement de l'air double flux dans le cadre des projets de réhabilitation ont été également mises en place. Nous l'avons fait à l'Aulnette et au niveau de la Police municipale. Là aussi, cela contribue à améliorer le confort des personnes qui s'y trouvent, mais également la consommation énergétique. Par ailleurs, dans le cadre d'un travail en commun avec Versailles Grand Parc, nous sommes inscrits dans le dispositif *AMI Sequoia* qui permet de prendre en charge un certain nombre de dépenses, et qui déploie un outil assez intéressant s'appelant *@Viseo* qui permet de récupérer toutes les données dans des bâtiments consommateurs ou moins consommateurs d'énergie, pour ensuite avoir les éléments concrets d'évolution de ces bâtiments. Nous avons également, dans le cadre du décret tertiaire, des audits en cours de réalisation sur les bâtiments concernés par ce décret tertiaire pour essayer de trouver la façon d'améliorer ces différents bâtiments.

Je parle aussi des projets à venir. Nous avons parlé de Dieuleveult, si nous retravaillons dessus, c'est en grande partie pour l'isoler thermiquement et faire moins de dépenses d'énergie.

Nous allons démolir La Forge, car elle est extrêmement consommatrice d'énergie, nous allons la reconstruire avec un bâtiment neuf. La crèche des Réservoirs va remplacer une crèche située dans la salle Dunoyer et dans un vieux bâtiment qui sera ensuite réhabilité pour faire des économies d'énergie et être ravalé puis isolé par l'extérieur. Le gymnase des Prés-aux-Bois est l'exemple même aussi du travail extrêmement fort que nous faisons, l'engagement fort que nous avons. Ce vieux bâtiment qui était une passoire thermique, la Bulle également dans lequel se trouve un chauffage avec des parois en métal fines, sera également revu. J'ai énuméré dans les grandes lignes. Puis nous travaillons aussi sur d'autres modes de production de l'énergie. Il y aura du photovoltaïque au gymnase des Prés-aux-Bois et une chaudière au bois, pour essayer là aussi de se lancer dans ce type de nouveaux équipements.

Enfin, un point qui échappe parfois à certains. Si des constructions nouvelles de logements se font à Viroflay, c'est parce que la plupart du temps elles remplacent d'anciennes habitations. Je pense qu'il faut se réjouir, même si parfois le paysage urbain change un peu, que de nouveaux logements parfaitement isolés, avec de nouveaux modes de fonctionnement thermique et électrique puissent apparaître au détriment de certains bâtiments et de logements qui étaient beaucoup moins isolés, et certainement beaucoup moins isolables que ne le sont ces nouveaux bâtiments. Je prends l'exemple du terrain des Réservoirs. Il n'y avait rien sur ce terrain avant, il n'y avait donc pas de bâtiments anciens, mais il s'agit d'une construction d'ossature bois (sauf le sous-sol et le rez-de-chaussée) avec des pompes à chaleur, des panneaux photovoltaïques, donc une énergie beaucoup plus renouvelable, en tout cas durable, que celles qui étaient utilisées jusqu'à présent. D'autres endroits s'apparentent à de la démolition/reconstruction d'îlots vétustes, vous en connaissez dans le centre-ville. Ces bâtiments très vétustes entre les Arcades et le laboratoire seront démolis et remplacés à terme, en espérant qu'un permis de construire arrive un jour et que cela puisse se faire. C'est l'exemple même de ce que nous pouvons faire, je pense que les Viroflaysiens vont se plaindre du fait que cela construit encore à Viroflay. Mais nous pourrions loger des personnes dans des logements tout à fait au top de ce que la technologie actuelle permet de faire en termes d'économies d'énergie.

Je pense avoir répondu à l'ensemble de votre question. Je pense, j'espère, que l'on vous a montré – mais ce n'est pas la première fois que je fais cet exercice – que la Ville de Viroflay est engagée dans ce processus. Nous pouvons toujours aller plus loin. Je rappelle aussi que notre PLU est le plus protecteur possible pour garder des cœurs d'îlots verts, des jardins verts. Nous devons aussi parfois nous battre pour faire en sorte de garder ces cœurs d'îlots parce que la promotion immobilière et même la promotion particulière voudraient pouvoir bâtir et donc manger un peu

plus les espaces verts. Tout cela est cohérent et s'inscrit dans une politique d'ensemble, et évidemment vos propositions, nous les prenons. Et donc la question de l'éclairage – je reviens là-dessus – un jour ou l'autre, cela viendra. Mais c'est un débat que nous avons déjà eu nous-mêmes au sein de l'équipe municipale. Tout le monde n'est pas forcément totalement satisfait de savoir qu'il n'y aura plus d'éclairage entre telle heure de la nuit et telle autre heure, parce que parfois des enfants majeurs rentrent tardivement en pleine nuit. Il peut y avoir un sentiment d'insécurité qu'il faut arriver à mettre de côté, ce n'est pas toujours très simple.

Je peux également vous dire qu'en termes de faune, j'ai eu la visite d'un renard dans la nuit dans mon jardin, sur le coup de 3h du matin. Il y avait de l'éclairage public, et il est venu de mon jardin, il est reparti vers la rue. Est-ce l'éclairage qui l'empêchait de dormir ? Je ne pense pas. C'est un moment où la faune sort beaucoup en fait. Les hérissons sortent, les martes sortent.

Je ne me suis pas renseigné sur la question des insectes, mais je vois des chauves-souris également qui se régale, car à l'approche des lampadaires il y a plus d'insectes. La faune vit à Viroflay, car nous avons aussi des forêts et des voies ferrées. Les voies ferrées contribuant aussi à permettre à la faune de se déplacer. Elles ne sont pas du tout éclairées la plupart du temps. C'est aussi plus simple pour elles.

Voilà les réponses que je voulais apporter à vos deux questions. J'espère avoir été le plus complet possible. »

Mme SÜBERKRÜB : « Ce serait bien si nous pouvions tous discuter ensemble de ce sujet à un autre moment. Par exemple, pour la fresque du climat, je vous avais posé la question. Si on pouvait intégrer tout le monde. »

Mr LEBRUN : « Mme SÜBERKRÜB, vous avez une technique. »

Mme SÜBERKRÜB : « Non, mais excusez-moi, mais nous sommes tous ensemble pour proposer de faire un peu autrement que nous avons fait avant, et de discuter ensemble des projets importants. »

Mr LEBRUN : « Mme SÜBERKRÜB, vous êtes Allemande, d'origine allemande. Les Allemands ont un caractère. Ils aiment bien répéter les choses. Et donc, cela fait au moins, trois, quatre, cinq fois que vous me redites certains sujets. Certains progressent dans mon esprit et dans l'esprit de notre équipe également. Il se trouve que la démocratie s'est exprimée durant des élections. Nous vous associons à un certain nombre de sujets, plus que ce qui est dans le domaine du réglementaire, je voudrais quand même le rappeler. Il se trouve que nous avons des discussions entre nous, équipe municipale, de la même façon que vous avez des discussions entre vous, que VCV a des discussions entre eux, et donc en l'occurrence, parfois il y a des sujets qui se rapprochent et sur lesquels on vous dit « *on travaille en même temps sur ces sujets, et on fera des propositions.* » Vous pourrez dire que c'est aussi grâce à votre groupe que l'extinction nocturne a pu se faire, cela ne me dérange pas. Mais en l'occurrence, nous vous associons quand nous pensons devoir vous associer. Quand vous serez à ma place, vous verrez ce que vous ferez.

Je vous remercie. J'espère que les nouveaux élus ne sont pas effrayés. Il est de tradition avant que tout le monde s'en aille que l'on puisse autoriser le public nombreux à poser des questions. En tout cas, ceux qui sont présents. Est-ce que vous avez des questions ? S'il n'y a pas de questions, nous allons pouvoir rentrer chez nous ! »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h20.